

#	Prénom	Nom	Organisme représenté	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	CODIR du 2021-02-10	Suivi du CODIR	Suivi de la direction concernée (cas échéant)
1	Esmâ	Khelifa	QC	Suivi demande référendaire.	Je voudrais savoir si mes demandes de referendum pour le nouveau règlement pour la zone 0036 (12 signataires) et la zone 0039 (24 signataires) ont été approuvées. Merci.	SP : Zone 0036 demande invalide car une des adresses n'existe pas sur les 12 reçues - Zone 0039 est considérée comme valide - Autre demande reçue et valide pour la zone 0602	Question répondue en séance	s/o	s/o
2	Sydney	Bhalla	Collectif La DAL	Soutien des élu.e.s au projet de La DAL	Chers élus, Voilà maintenant huit mois que La DAL vous a déposé une pétition de plus de 700 signatures en faveur d'un commerce alimentaire autogéré à Saint-Henri Ouest. Il s'agit d'une mobilisation historique, surtout lorsque l'on considère les nombreuses contraintes qu'imposaient alors le confinement. Vous justifiez alors votre accueil plutôt tiède de la pétition par le fait que vous ne nous connaissiez pas et que nous n'avions pas soumis de projet en bonne et due forme. C'est maintenant chose faite et vous avez d'ailleurs accueilli favorablement notre énoncé de projet. Or, La DAL a récemment essuyé un double refus en lien avec sa proposition. Non seulement nous n'aurons pas de financement, mais nous ne pourrions également pas utiliser le site convoité. Considérant que la pandémie exacerbe les inégalités sur notre territoire et que celle-ci ne sera pas terminée de sitôt. Que comptez-vous faire concrètement pour que notre projet, auquel vous dites adhérer, voie le jour dès cet été ?	BD : on vous a demandé de soumettre votre projet - On vous a répondu en vous invitant à collaborer avec la Table de Solidarité Saint-Henri. Plus-value de collaborer avec d'autres organismes. Volonté de travailler avec vous mais volonté de s'assurer que les sommes soient bien investies afin d'arriver aux objectifs définis. Ce n'est pas un refus mais une invitation à collaborer.	Question répondue en séance	s/o	s/o
3	Dimitri	Espérance	Le Collectif La DAL	Financement en sécurité alimentaire	Chers élus, La DAL a reçu une lettre de la DSLDS qui mentionne que vous avez financé un projet de SSH comprenant une épicerie solidaire. Pourtant, cela est en contradiction avec la décision que vous avez prise lors du conseil du lundi 11 mai 2020. À l'époque, le projet se décrivait comme suit : « Créer-consolider un OBNL en alimentation [...] qui réunit et bonifie plusieurs actions déjà expérimentées dans le quartier, spécifiquement les mini-marchés, la récupération des aliments, la distribution de paniers de dépannage alimentaire et les magasins partages ponctuels. » (fin de la citation) Vous remarquerez que la liste d'initiatives qui suit le mot « spécifiquement » n'inclut pas une épicerie solidaire. Cette mention est arrivée seulement après notre mobilisation pour une épicerie autogérée. Comptez-vous respecter la décision que vous avez prise en conseil ou allez-vous tout de même financer ce nouveau projet d'épicerie solidaire qui ne figurait pas dans la description du projet SALSA?	BD : ce n'est pas un refus - volonté d'avoir un projet le plus efficace possible. Volonté de contrer insécurité alimentaire. Volonté de travailler avec vous et en collaboration avec Solidarité Saint-Henri	Question répondue en séance	s/o	s/o
4	Maryse	Gagné	Le Collectif La DAL	2 bibliothèques	Chers élus, Trois mois après le dépôt de l'énoncé de projet de La DAL, nous avons enfin reçu une réponse quant à l'utilisation du stationnement de l'ancienne bibliothèque Notre-Dame pour un projet de marché autogéré. Il s'avère que La DAL ne pourra pas utiliser cet espace, car le cadre réglementaire de l'arrondissement ne permet pas l'usage souhaité. En effet, selon le règlement, l'usage à l'intérieur d'un bâtiment doit être le même qu'à l'extérieur de celui-ci. Ainsi, ce stationnement pourrait seulement être utilisé pour aménager une... bibliothèque. Considérant que le bâtiment est vacant depuis près de 13 ans, vous pouvez imaginer notre surprise à la lecture de ce verdict. L'idée qu'un bâtiment laissé à l'abandon soit considéré comme une bibliothèque en vertu du règlement d'urbanisme dépasse l'entendement. Comment se fait-il qu'il y ait deux bibliothèques à Saint-Henri Ouest mais toujours pas d'épicerie abordable ?	BD : juste une bibliothèque dans Saint-Henri. Usage en conformité. Volonté d'avoir des projets communautaires. Invitation à regarder différents sites, collaborer avec Solidarité Saint-Henri.	Question répondue en séance	s/o	s/o

#	Prénom	Nom	Organisme représenté	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	CODIR du 2021-02-10	Suivi du CODIR	Suivi de la direction concernée (cas échéant)
5	Élizabeth	Desrochers	Le Collectif La DAL	PPC MOI / Occupation transitoire	Chers élus, Après que La DAL ait été mise au courant du fait que le cadre réglementaire ne permettait pas l'occupation du stationnement convoité, l'arrondissement nous a proposé de faire une demande de dérogation appelée PPC MOI. Nous étions évidemment heureux d'apprendre qu'un recours était possible. C'est donc avec beaucoup de surprise que nous avons constaté que les frais exigibles pour déposer une demande s'élevaient à 11673\$ et ce sans aucune garantie de réussite. Pendant ce temps, l'espace est utilisé comme un stationnement illégal par les résidents des alentours. Nous sommes d'avis que notre projet en ferait une meilleure utilisation en le mettant au service de la communauté. L'arrondissement du Sud-Ouest s'est démarqué en accueillant un des premiers projets d'occupation transitoire de Montréal. Pourrions-nous bénéficier des apprentissages que vous avez faits avec l'Espace Young afin que notre marché voit le jour cet été sur ce stationnement malgré le cadre réglementaire actuel?	BD : ne pas s'arrêter à quelque chose de technique par rapport à l'usage. Requérant doit passer par l'outil PPCMOI, pour lequel les frais sont balisés. Plus le projet est grand, plus ça coûte cher. Bâtiment est vétuste. Volonté de travailler avec vous en collaboration avec les élus et la DCSLDS	Question répondue en séance	s/o	s/o
6	Emory	Shaw		murs anti-bruits psc	Une présentation sur les murs anti-bruits d'Infrastructure Canada en 2017 et publié ici (https://www.slideshare.net/NouveauChamplain/prsentation-infrastructure-canada-murs-anti-bruit-comit-de-bon-voisinage-verdun-sud-ouest-18-avril-2017-75232833) laissait croire que cette nouvelle autoroute allait être entouré de murs anti-bruits pour contrer le son plus élevé qui déverse sur les quartiers avoisinants. Les murs anti-bruits sont déjà installés du côté Ouest (Verdun et Côte-St-Paul) depuis plus qu'un an et les effets insonnorisants sont évidents, mais il y a toujours rien du côté Est de l'autoroute. Étant donné que le projet Champlain et Turcot sont déjà considérés largement terminés, à quand l'insonnorisation de Pointe-Saint-Charles de l'autoroute 15 ? Êtes vous en mesure de nous informer à ce sujet et/ou de représenter nos besoins face aux gestionnaires de ce grand projet d'infrastructure?	BD : dossier qui se joue pas mal au-dessus de l'arrondissement. Projet du gouvernement fédéral en jonction avec un projet du gouvernement provincial. Portions ont été regardées. Représentations ont été faites auprès du gouvernement du Canada et du Québec. Continue à travailler sur le dossier. Va vous mettre en lien avec le député fédéral. Infrastructures du gouvernement du Canada.	Question répondue en séance	s/o	s/o
7	simon-alexandre	rivière		Camionnage à Griffintown	Bonjour M. Dorais j'aimerais savoir svp quelles seront les prochaines étapes et l'échéancier concernant le processus de demande de révision du plan de camionnage dans Griffintown et plus spécifiquement pour la rue de La Montagne? Est-ce qu'il y a déjà eu des rencontres ou des avancées dans ce dossier depuis votre dernière annonce? Merci.	CS : faut travailler avec arrondissements avoisinants surtout Ville-Marie. Long processus de révision. Série d'études doit être faite. Objectif est de convaincre le plan du MTQ. Collaboration du SPVM - PDQ 20 est aussi requise. Nouvelles seront partagées dès réception.	Question répondue en séance	s/o	s/o
8	Marc	Gaulin		Parc des Eaux-Cachées	Quand la construction du Parc des Eaux-Cachées va-t-elle débiter et quand va-t-il être prêt à être utilisé?	BD : vous invite à une rencontre virtuelle le 18 février. Plusieurs informations seront communiquées. Parc dans Griffintown prévu au programme particulier de Griffintown. Inscrit au programme décennal des immobilisations. Planification va bon train.	Question répondue en séance	s/o	s/o

#	Prénom	Nom	Organisme représenté	Objet de l'intervention	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	CODIR du 2021-02-10	Suivi du CODIR	Suivi de la direction concernée (cas échéant)
9	Claude-Catherine	Lemoine	Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne	Projet de règlement sur les usages conditionnels	<p>Dans le cadre des consultations sur les modifications au Règlement sur les usages conditionnels, le comité Planification Territoire d'Action-Gardien ainsi que les Services juridiques communautaires ont déposé des avis écrits visant à bonifier ce règlement. Pourtant, aucune modification n'a été intégrée pour mieux encadrer les rénovations cosmétiques (ou flips). Nous n'avons pas l'intention de déloger les propriétaires occupants de leur logement, mais croyons essentiel d'éviter les évictions pour fins spéculatives. Pour quelles raisons ces modifications n'ont pas été incluses au projet de règlement et comment l'Arrondissement s'assurera-t-il du respect de ces exigences raisonnables si elles n'y sont pas incluses ? Voici 3 critères supplémentaires que nous avons proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires de l'immeuble sont des particuliers et non des compagnies. • Il s'agit de la résidence principale des propriétaires de l'immeuble. • Les occupants de l'immeuble sont propriétaires depuis au moins 5 ans. 	<p>MAH : interventions déposées ont été analysées avec beaucoup d'intérêt. Critères proposés bien qu'ils soient dans l'esprit touchent à la tenue des logements et aux caractéristiques des propriétaires, mais l'arrondissement n'a pas compétence dans ces domaines.</p>	Question répondue en séance	s/o	s/o
10	Steven	Learner		Concerns regarding construction in Griffintown	<p>How can we balance the needs of residents with the overwhelming construction in our neighborhood? The din of trucks persists sometimes 7 days a week from 6am onwards, our street has been blocked to deliveries, plowing and garbage removal and construction debris is everywhere. With another 2 years anticipated work and many of us working from home, this is an unbearable situation. Please offer some suggestions to mediate this problem. Thank you.</p>	<p>CS : encore beaucoup de travaux à faire dans Griffintown. Travaux indispensables à effectuer. Beaucoup de travaux de développement immobilier. Améliorations peuvent toujours être apportées, dans la communication et gestion des chantiers. Existe un site Internet pour suivre les travaux dans Griffintown.</p>	Question répondue en séance	s/o	Règlement B-3 sur le bruit limite les heures autorisées pour un chantier. L'arrondissement intervient à chaque semaine sur les chantiers de Griffintown afin de faire respecter ces dispositions.